

Soirée chiffres à la dernière réunion du Conseil municipal qui a décidé de reconduire en 2013 les taxes communales et redevance assainissement 2012.

- Assainissement : La redevance est la même depuis 2005 : 60 € pour le raccordement (15 € pour le hameau de la gare) + 0,30 € par mètre cube d'eau usée.
- Vote des taux reconduits : Taxe d'habitation 4, 85 ; foncier bâti 9, 54 ; foncier non bâti 30, 36.

Les trois budgets ont ensuite été votés à l'unanimité :

- Lotissement : 106 917, 52 € en fonctionnement ; 68 966,18 € en investissement.
- Assainissement : 73 714, 52 € en fonctionnement ; 53 851, 25 € en investissement.
- Commune : 201 383, 28 € en fonctionnement ; 452 847, 63 € en investissement. Ce budget prévoit un emprunt « relais » de 50 000 € correspondant au montant de la TVA pour les travaux actuellement en cours à la mairie et, pour leur réalisation, un autre de 70 000 € dont le début du remboursement débutera simultanément au solde de celui correspondant à la construction de 4 pavillons locatifs.

Programme de travaux :

- Le calendrier prévu à la mairie est respecté. Le transfert du secrétariat sera effectué semaine 15.
- Les économies d'énergie passeront cette année par le remplacement des lampes destinées à l'éclairage public sous maîtrise d'œuvre du SIED.
- Réalisation de la voirie au lotissement de la prairie.

La convention avec le conseil général pour la surveillance de la station d'assainissement par le SATESE est reconduite.

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h 30.